

## Rapport sur préavis N°41 / 2021 pour séance du Conseil Communal du 9 mars 2021

Commission « Assainissement des buttes de tir »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal de Bavois,

La commission « Assainissement des buttes de tir », composée de Claire Salzmann, Alain Gaudard et Steven Oulevay, s'est réunie à deux reprises :

- Le jeudi 5 novembre 2020 à la résidence des Pies avec la présence de M. Pascal Agassis municipal en charge du dossier ;
- Le mardi 16 février 2021, à la grande salle villageoise, en présence de MM. Thierry Salzmann Syndic, Pascal Agassis Municipal et Cédric Coquelin ingénieur et pédologue chez Ecoscan bureau spécialiste en environnement.

La commission remercie les personnes présentes pour leurs explications et pour les réponses apportées à nos différentes questions.

Le contexte législatif impose l'assainissement de toutes les buttes de tir de notre pays pour lutter contre la pollution au plomb (résidus des balles de tir). Les installations du stand de tir du Cristallin ne font pas exception, la Commune de Bavois est donc dans l'obligation légale d'assainir ces buttes de tir.

Une aide financière de la Confédération est disponible pour toutes les Communes qui en font la demande. Cette aide financière, qui se monte à 48'000 CHF (soit 8'000 CHF par cible de tir), est conditionnée au dépôt d'un dossier technique auprès du Canton avant le 31 décembre 2020 et à l'arrêt des tirs jusqu'à l'assainissement des buttes.

Dans le but de bénéficier de cette aide financière, la Commune de Bavois a établi un dossier technique, en collaboration avec le bureau Ecoscan. Cette étude pédologique a notamment mis en évidence les risques de pollution de la nappe phréatique mais également du Cristallin qui se trouve à proximité. Le dossier a été accepté par le Canton et les subventions fédérales sont donc garanties si la Commune entreprend cette dépollution des terres avant les prochains tirs. A relever que des récupérateurs de balles seront mis en place derrière les cibles afin d'éviter une nouvelle pollution du secteur après assainissement.

La Commission indique qu'un éventuel surcoût, estimé à 20'640 CHF par la municipalité, a été provisionné. Des investigations complémentaires devront être réalisées dans la forêt derrière les cibles, le montant prévu permettrait l'abattage d'arbres et l'évacuation de terre polluée selon les résultats de ces analyses.

La Commission invite le Conseil Communal à autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'assainissement des buttes de tir, pour les raisons suivantes :

- l'obligation légale d'assainir les buttes de tir ;
- l'obtention d'un financement de 48'000 CHF d'aides de la Confédération, uniquement disponible si l'assainissement est réalisé avant les prochains tirs ;
- l'acceptation de la société de tir du Cristallin de financer les récupérateurs de balles, soit un investissement financier de 24'000 CHF pris en charge par cette société.

Le financement de cet investissement ainsi que son amortissement sont étudiés par la Commission Gestion et Finances.

Claire Salzmann

Alain Gaudard

Steven Oulevay

